

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "Classic" - BNP PARIBAS SELECTION DYNAMIQUE PEA (FR0010076430)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Actions internationales, le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, la recherche de la meilleure performance (nette de frais) en ayant une exposition moyenne sur les marchés d'actions européens de 80%. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire au sein d'OPCVM ou de FIA éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Du fait de son objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour le FCP. Cependant, à titre indicatif, la performance du fonds peut être comparée a posteriori relativement à celle de l'indice composite suivant : 80% MSCI EMU, 20% €STR capitalisé (Indice composite). Les indices sont calculés dividendes nets réinvestis et coupons réinvestis.

**Caractéristiques essentielles du FCP :** Le FCP est géré en multigestion, c'est-à-dire via la sélection de différents OPCVM ou FIA par les analystes de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding. L'univers de sélection OPCVM ou FIA correspond à des fonds évalués et suivis selon des critères qualitatifs et quantitatifs définis. Le FCP, éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA), est investi en actions ou parts d'OPCVM ou de FIA éligibles au PEA, de toutes classifications.

Les OPCVM ou FIA Actions sélectionnés sont investis en titres de sociétés de tous secteurs, de grandes, de moyennes ou petites capitalisations, émis en France ainsi que sur les autres marchés de l'Union Européenne, de la Norvège et de l'Islande. Notamment, le FCP peut être exposé dans la limite de 50% maximum de l'actif net en sociétés de petites et moyennes capitalisations. L'exposition du FCP aux pays émergents est limitée à 10% de son actif net. Le degré d'exposition du FCP aux marchés actions est compris entre 75 et 95% maximum, avec une position neutre à 80% de l'actif net.

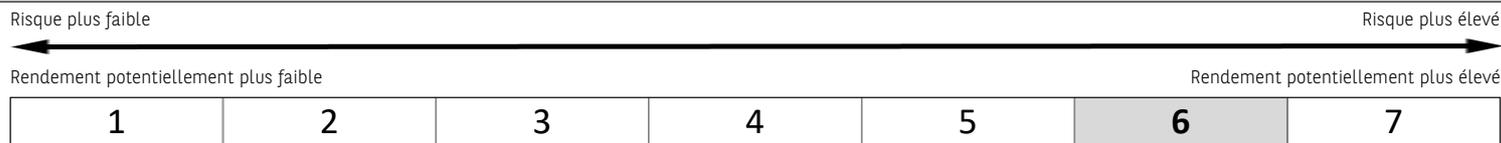
Le FCP peut être exposé jusqu'à 25% de son actif en parts ou actions d'OPC de produits de taux de type « investment grade », répartis entre obligations gouvernementales d'Etats européens et internationaux, et obligations d'entreprises européennes et internationales. Le risque de change varie en moyenne autour de 20% de l'actif net et représente un maximum de 55% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas chaque jour à 13 heures, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du surlendemain et sont réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

**Autres informations :** Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Pour plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	De 0 à 74.999 EUR : 2.00% A partir de 75.000 EUR : 1.00%
<b>Frais de sortie</b>	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	2,46% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

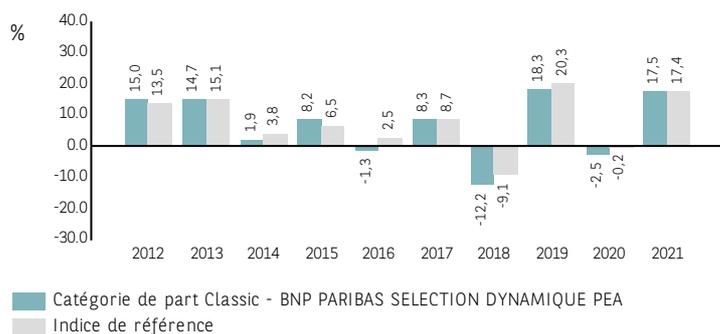
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.**

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 25 avril 1997;
- La part a été créée le 25 avril 1997.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE depuis le 26 juin 2018.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 octobre 2022.

